

"Je suis fier de contribuer à la construction du Burundi"

Magazine trimestriel d'information, d'éducation et de sensibilisation

Janvier 2023



Célébration de la Journée du Contribuable, 7ème Edition

B.P 3465 BUJUMBURA II

Tél : (+257)22 28 21 32

Webmail : obr.direction@obr.gov.bi
Web site : www.obr.bi



Sommaire La 7ème édition de la Journée du Contribuable a été célébrée le 6 décembre 20224 Lancement des activités relatives à la célébration de la Journée du Contribuable, édition 2022......10 Ouverture officielle de la Foire-Exposition devant le Stade Intwari sur le Boulevard de l'Indépendance en Mairie de Bujumbura......12 Présentation du nouveau tarif extérieur commun auxagences en douane Résultats positifs après la mise en place du Guichet Unique Les ONG opérant au Burundi appelées à renforcer leur coopération avec l'Office Burundais des Recettes en vue d'être conformes

31 Mars : Date limite de déclaration et de paiement de l'impôt locatif

31 Mars:

Date limite de déclaration et de paiement de l'Impôt sur le Revenu valable pour l'exercice précédent.

30 Juin:

Date limite de Paiement du 1^{er} acompte provisionnel

Equipe de rédaction

Directeur de la communication : Stany Ngendakumana

Rédacteurs : Fiacre Muhimpundu, Anastase Ndayizeye, Chantal GIRUKWISHAKA, Protais BUGABO, Lina KANEZA & Philbert MUSOBOZI

Traducteurs: Diogène Mugabonihera, Chantal GIRUKWISHAKA,

Claudine Bashirahishize,

Graphiste : Louigi Byamungu(MEX)

4,Blvd de l'Indépendance, Tél.: +257 22 21 61 17

outes les photos sont la propriété de l'OBR

30 Septembre:

Date limite pour le Paiement du 2 ème acompte provisionnel

31 Décembre :

Date limite pour le paiement du 3 ème acompte provisionnel

Avant-propos

Chers contribuables,

C'est encore une fois un bon moment de communiquer avec vous à travers ce canal. Le Magazine « La Voix du Contribuable » N° 024 du Trimestre 2 de l'exercice budgétaire 2022-2023 se focalise sur la Célébration de la Journée du Contribuable Edition 2022.

La célébration de la Journée du Contribuable est une célébration qui va au-delà d'une simple cérémonie, car c'est une occasion que le Gouvernement prend pour éveiller la conscience des contribuables et tous les partenaires sur le rôle majeur de la conformité fiscale dans le développement économique du pays. C'est dans cet optique qu'au cours des cérémonies de la 7ème édition cinq meilleurs contribuables qui ont été exemplaires dans la conformité fiscale ont été primés. Parmi les contribuables qui ont recu le prix de reconnaissance, il y figure la Société Burundi TOBACO COMPANY. Celle-ci est parmi les 10 premiers à se connecter au système de facturation électronique (EBMS) et elle n'a aucun problème l'Administration fiscal.

La facturation électronique est un nouveau système que l'OBR vient d'instaurer en vue de juguler les pratiques frauduleuses de facturation de la TVA, qui désormais obligatoire en cas de vente des biens et services par toute entreprise soumise à l'obligation légale de tenir une comptabilité simplifiée. Ceci parce que beaucoup de contribuables émettent de fausses factures, tiennent une doublefacturation ou une facturation fictive ou n'en n'émettent pas nullement. Un clin d'œil est fait particulièrement aux contribuables assujettis à la TVA dont la loi exige expressément la mention claire de la TVA sur toute facture émise. Cependant, ce nouveau système de facturation concerne toutes entreprises, des plus grandes aux plus

petites dans le souci de faire rentrer dans le trésor public le plus de recettes possibles.

Le chef de l'Etat qui a rehaussé de sa présence la célébration a insisté que « des efforts doivent être consentis à l'OBR pour élargir l'assiette fiscale et faire rentrer au Trésor public plus de recettes. Le Ministère des Finances doit veiller sur la tracabilité du Trésor public en limitant les dépenses pour une bonne gestion et éviter les détournements, tandis que moi, le Chef de l'Etat et les membres du Gouvernement, veillerons à leur utilisation rationnelle ». La célébration de la journée du contribuable offre chaque fois l'occasion de rappeler le bien fondé de paver volontairement les impôts et taxes.

Remarquons que sept ans depuis le début de cette célébration au Burundi, le pas déjà franchi dans le paiement de l'impôt est également apprécié par le Secteur privé à travers la Chambre Fédérale de Commerce et d'Industrie du Burundi (CFCIB) représentée par M. Olivier SUGURU, qui remercie le Gouvernement qui ne cesse de soutenir les activités des contribuables en citant la mise en place de la Banque d'Investissement pour les Jeunes «BIJE» qui facilite l'entrepreneuriat des jeunes et la réouverture des bureaux de change qui donne aux commercants l'accès aux devises et sollicite qu'il y ait un seul visa dans les pays de la Communauté Est-Africaine, ce qui selon lui, faciliterait le tourisme et l'échange des biens et services entre les pays membres de l'EAC.

LA REDACTION

La 7ème édition de la Journée du Contribuable a été célébrée le 6 décembre 2022.

Sous le haut patronage du Chef de l'Etat burundais Son Excellence Général Major Evariste NDAYISHIMIYE, les cérémonies marquant la célébration de cette journée se sont déroulées sur le Boulevard de l'Indépendance devant le stade Intwari en Mairie de Bujumbura sous le thème « Dutange neza amakori n'amatagisi dushigikire iterambere ry'Igihugu. » qui se traduit en français comme « Payons fièrement les impôts et taxes dus pour appuyer le développement de la nation ».



Son Excellence Evariste NDAYISHIMIYE en pleines cérémonies

Une foule immense bien habillée et bruyante a pris part à ces activités. Il y avait également certains membres du gouvernement, des députés et sénateurs, les membres du corps diplomatique et consulaire, les représentants de l'administration locale et des contribuables des micros-contribuables aux grands contribuables, ainsi qu'un représentant de l'Administration fiscale Tanzanienne et du public de tout genre.

Dans son discours de circonstance, le Chef de l'Etat a insisté encore une fois sur sa détermination dans la lutte contre la corruption et les malversations économiques. "Aucun pays ne peut se développer quand il y a la corruption", a indiqué le Président. Il pointe du doigt certaines entreprises qui se laissent fermer définitivement parce qu'elles espèrent corrompre les décideurs de leur ressort plutôt que de payer convenablement les impôts et taxes dus. Il met en garde tous ceux qui s'adonnent à la corruption au lieu de payer les impôts et taxes en leur expliquant qu'ils tombent souvent dans la cage de leur propre piège.



Son Excellence le Président de la République en train de prononcer son discours de circonstance

« Non seulement les corrompus ne peuvent pas en retour fournir les biens et/ou services publics de leurs ressorts, mais aussi ils opèrent en connivence avec les corrupteurs pour que ceux-ci ne paient pas les impôts et taxes dus. Ils payeront tôt ou tard, car moi, je ne serais jamais corrompu»; a martelé le Président de la République.

En plus, le Chef de l'Etat compte revoir tous les mauvais contrats publics signés par différents responsables ; ils devront être réadaptés pour l'intérêt de la Nation. Il cite ici l'exemple du contrat de vente à l'étranger, des minerais appelés terres rares du Burundi, extraites à Gakara.

Un contrat qui n'a pas rapporté grandchose sur le compte du Trésor public.

Parlant de l'augmentation des recettes, « des efforts doiventêtre consentis à l'OBR pour élargir l'assiette fiscale et faire rentrer au Trésor public plus de recettes. Le Ministère des Finances doit veiller sur la tracabilité du Trésor public en limitant les dépenses pour une bonne gestion et éviter les détournements, tandis que moi, le Chef les membres l'Etatet Gouvernement, nous veillerons à leur utilisation rationnelle »; a ordonné le chef de l'Etat.



Photo du Chef de l'Etat en train de prononcer son discours de circonstance

ette année, la Journée dédiée aux contribuables a été une occasion de sensibilisation et d'éducation au civisme fiscal. Des entreprises venues de tout le pays qui participaient à l'exposition-vente de leurs produits ont été visitées par le Président de la République. Une occasion selon eux de montrer à la plus haute autorité du pays le pas déjà franchi et d'en exprimer les besoins pour un pas en avant tout en lui soumettant les difficultés rencontrées. Le Président de République insiste l'augmentation de la production à tous niveaux comme source du développement économique du pays.

Il leur indique de contracter des crédits auprès des banques commerciales, la BIJE et la Banque des Femmes pour renforcer leurs capitaux et ainsi augmenter la production. Aux banquiers, le Président leur demande de soutenir tous les producteurs en les rencontrant même dans les milieux les plus reculés pour financer leurs projets.



Photo du Président de la République en train de visiter les stands dans la Foire-Exposition

Au cours de ces cérémonies, le Chef de l'Etat a aussi primé cinq meilleurs contribuables qui ont été exemplaires dans la conformité fiscale. Le prix d'excellence a été décerné à la Banque KCB pour avoir enregistré un taux de croissance de 974% dans le payement de l'Impôt sur le Revenu en une année (en comparant les bilans de 2020 et 2021). Cette banque est passée de 147.367.350 FBU d'impôts sur le revenu payé en 2020 à 1.435.465.633FBU en 2021. KCB Burundi a recu un trophée et une enveloppe de 3 millions de FBu. D'autres contribuables ontreçu certificat primés un reconnaissance et une enveloppe de deux millions de Francs Burundais. Il s'agit de : Burundi TOBACO COMPANY pour être parmi les 10 premiers à se connecter au système de facturation électronique (EBMS).

Parmi ces 10 premières entreprises, BTC a été primé parce qu'il n'a aucun problème avec l'Administration fiscal. Un autre contribuable du nom de ROSHANARI SHERALI a été primé pour avoir fait beaucoup de paiements électroniques en douanes plus que les autres et le Moulin MUTOYI pour avoir collecté le montant le plus élevé de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) parmi les entreprises œuvrant à l'intérieur du pays, de janvier à juin 2022. La TVA déclarée et payée est de 28.356.181 BIF. Le 5ème primé dont le nom n'a pas été révélé recevra le prix de Citoyen Exemplaire dans la lutte contre la fraude et la contrebande et un montant de 2 millions BIF. Son nom n'a pas été rendu public pour sa sécurité mais également pour qu'il continue le travail de dénonciation des fraudeurs.



Photo des contribuables les plus conformes en train de recevoir leurs prix.

Le Président de la République remet un trophée et une enveloppe de 3 millions au représentant de la banque KCB en tant que meilleur contribuable : Prix de l'ascension (IR)

Selon le Commissaire Général de l'OBR. efforts gigantesques s'avèrent incontournables pour augmenter la production et faire la transformation industrielle afin de pouvoir exporter et contribuer efficacement développement du pays. Pour lui, les statistiques montrent que « les recettes issues des produits importées sont largement supérieures à celles issues des produits exportés. Ainsi, de Juillet à Septembre 2022, l'OBR a enregistré plus de 580 milliards issus des importations contre52 milliardsdesproduitsexportés ».

Toutefois, il y a une lueur d'espoir puisque le rendement enregistré par l'OBR de Juillet à Septembre est prometteur. «Il est passé de 329 milliards en 2021 à plus de 383 milliards en 2022, pendant une période de 3 mois c'est-à-dire de Juillet à Septembre 2022. »; rassure le Commissaire Général de l'OBR, Monsieur Jean Claude Manirakiza.

Il a ajouté que l'OBR vient d'élaborer un nouveau plan stratégique 2022-2027 qui lui permettra de prendre un nouveau départ après ses 12 ans d'existence. Parmi les projets phares de l'OBR, il y a la promotion du système de facturation électronique, la collecte de toutes les recettes de l'Etat, le suivi des Entreprises dans lesquelles l'Etat dispose des dividendes, etc.



Photo du Commissaire Général de l'OBR s'adressant au public lors des cérémonies de la Journée du Contribuable.

Le Ministre des Finances, du Budget et de la Planification Economique a quant à lui recommandé la bonne collaboration entre les percepteurs des impôts et taxes et les contribuables. Rappelant que les impôts existaient depuis la période de Jésus Christ, il reste confiant que la montée progressive des recettes fiscales d'année en année reste pérenne. Il invite tous les citoyens à s'acquitter volontairement de cette obligation civique qui s'inspire de la loi biblique : « rendez à César ce qui est à César » a -t-

il renchéri.

Le Ministre Audace Nivonzima réaffirme son engagement à soutenir les activités de l'OBR en s'engageant encore suivre la recommandation Président de la République sur la bonne gestion du Trésor public : « Nous avons l'obligation de veiller à la bonne gestion du Trésor public pour gagner la confiance des contribuables afin qu'ils s'acquittent volontairement et aisément du devoir fiscal. »



Le Ministre des Finances lors des cérémonies de la Journée du Contribuable

Au nom de la Chambre Fédérale du Commerce et de l'Industrie du Burundi CFCIB, M. Olivier SUGURU, Président de ladite Chambre a remercié le Gouvernement du Burundi qui ne cesse de soutenir les activités des contribuables. Il cite ici la mise en place de la Banque d'Investissement pour les Jeunes «BIJE» qui facilite l'entrepreneuriat des jeunes et la réouverture des bureaux de change qui donne aux commerçants l'accès aux devises. Il sollicite qu'il y ait un seul visa dans les pays de la Communauté Est-Africaine, ce qui selon lui, faciliterait le tourisme et l'échange des biens et services entre les pays membres de l'EAC.

Lancement des activités relatives à la Journée du Contribuable

Mercredi, le 23 Novembre 2022, l'Office Burundais des Recettes (OBR) officiellement lancé les activités relatives à la Célébration de la Journée édition 2022. Selon Contribuable. Commissaire Général de l'OBR, ce rendezvous annuel serait célébré après plusieurs activités de sensibilisation et d'éducation au civisme fiscal ainsi qu'une Foireexposition vente.

Au lancement des activités relatives à cette célébration, le Commissaire Général de l'OBR a indiqué que la célébration de la Journée du Contribuable est une célébration qui va au-delà d'une simple cérémonie,

car c'est une occasion que le Gouvernement prend pour réveiller la conscience des contribuables et tous les partenaires sur le rôle maieur de la conformité fiscale dans le développement économique du pays. Selon Monsieur Jean touiours MANIRAKIZA, Commissaire Général de l'occasion est également remercier solennellement les contribuables les plus conformes en leur décernant des Prix. Des conseils sont aussi donnés dans le but de stimuler les contribuables qui trainent encore les pieds dans l'accomplissement de leurs obligations fiscales.



Le Commissaire Général de l'OBR prononcant le Mot liminaire lors du point de presse

Le Commissaire Général de l'OBR n'a pas manqué de signaler les performances de l'administration fiscale au cours de ces derniers mois qui commencent l'exercice : « Durant le premier trimestre de l'exercice 2022-2023, c'est-à-dire du 1er juillet au 30 septembre 2022, l'OBR a collecté 384,34 milliards de Fbu au moment où sur la même période de juillet à septembre 2021, l'on avait collecté 329,74 milliards de Fbu. Si l'on compare les deux périodes, il s'observe une augmentation de 54.6 milliards de Fbu. Cela veut dire que la collecte des recettes au cours de la période sous analyse a été performante à 117,7 %, tandis que la croissance par rapport à la même période de 2021 est de 16,3%. Pour le mois d'Octobre 2022, l'OBR a collecté plus de 130 milliards au moment où durant le même mois de 2021, l'OBR avait collecté un peu plus de 108 milliards de Fbu » a Monsieur déclaré Jean Claude MANIRAKIZA. D'autres activités importantes réalisées par l'OBR au cours de ces 5 derniers mois de l'exercice sont entre autres des actions de sensibilisation d'éducation civisme ลบ fiscal. l'immatriculation de 5 531 nouveaux contribuables dont 3 566 pour la catégorie des personnes physiques et 1 965 pour la catégorie des personnes morales ainsi 4 168 engins. Pour cette dernière catégorie, les données révèlent que les motos et les voitures ont été les plus immatriculées au taux de 60,2% et 17,8% respectivement.

Des efforts sont également déployés en vue d'optimiser la collecte desrecettes douanières. Le module de gestion des valeurs appelé ASYVAL intégré dans le logiciel ASYCUDA a été mis en production depuis juillet 2022. Ainsi, les produits tels que les fers à béton, du ciment, du sucre et sucreries, des bières, des céréales, du malt. des téléphones, des tissus et des boissons non alcoolisées ont déjà été configurés dans le Système. Cela permettra une bonne collecte des recettes douanières et la lutte contre la fraude et la corruption dans ce domaine.

Toujours au cours de l'exercice 2022-2023 et dans le but de bien servir les contribuables, l'OBR fonde ses stratégies les importants leviers sur à savoir l'informatisation des services de l'OBR; la prise des dispositions pour réduire le secteur informel à travers une fiscalité de proximité; la perception des recettes non fiscales, jusqu'aujourd'hui réalisées par les administrations violation de la loi; l'application rigoureuse de la loi concernant les dividendes à l'Etat; l'accélération du processus recouvrement des arriérés; le renforcement mécanismes de lutte contre corruption, la fraude et la contrebande; pour n'en citer que ceux-là.

Ouverture officielle de la Foire-Exposition devant le Stade Intwari sur le Boulevard de l'Indépendance en Mairie de Bujumbura

C'est une activité qui s'inscrit dans le cadre de la célébration de la Journée dédié aux Contribuables qui était prévue mardi le 6 décembre 2022.



Coupure du ruban par le Ministre des Finances en compagnie du Commissaire Général de l'OBR et du Maire de la Ville de Bujumbura

Cette foire a réuni différents acteurs qui œuvrent dans divers domaines d'activités économiques notamment les Banques, les assurances, les usines de transformations agroalimentaires, les industriels et artisans du Burundi.

La Foire-exposition de ce genre est organisée chaque année autour des activités marquant la célébration de la Journée du Contribuable pour non seulement élargir la sensibilisation des citoyens autours des activités réalisées par l'OBR en ce qui est du paiement des impôts et taxes, mais aussi offrir une occasion aux entrepreneurs œuvrant au Burundi de faire la publicité de leurs produits. Un avantage offert gratuitement par l'OBR aux entrepreneurs afin de leur permettre d'élargir leur clientèle et s'acquitter des impôts et taxes.



Visite des stands

Autres activités réalisées

Présentation mardi 12/07/2022 du nouveau Tarif Extérieur Commun aux Agences en douane.

A partir de vendredi 15/07/2022, l'Office Burundais des Recettes a procédé à la mise en œuvre du nouveau Tarif Extérieur Commun (TEC), la version 2022. Il est venu remplacer celui en vigueur depuis 2017. A ce titre, le nouveau TEC présente une nouveauté; il passe des 3 bandes retenues avec l'ancienne version à désormais 4 bandes. Cela signifie que le TEC de l'EAC qui vient d'être amendé avait 3 bandes de taxation à savoir 0 % pour les produits considérés comme matières premières, 10 % pour les produits intermédiaires (c'est -à-dire non finis) et 25 % pour les produits finis.



En vue de protéger le marché local des pays membres de l'EAC, la communauté a initié une quatrième bande qui correspond à une taxation de 35% sur certains produits. Comme l'a martelé Monsieur Prudent Nankana, le chef de service Commerce et E-Business, cette taxation concerne les produits fabriqués en dehors de la communauté alors que des usines locales en produisent. « Cette taxation nouvelle sera appliquée par rétroactivité à compter du 01/07/2022, la date retenue par l'EAC pour la mise en application de cette nouvelle version », a renchéri Prudent Nankana.

Le système harmonisé que les douanes du monde utilisent sont amendés tous les 4 à 6 ans pour répondre aux exigences de l'environnement économique mondial. Raison pour laquelle la Communauté Est-Africaine ne pouvait pas s'en passer, souligne toujours Prudent Nankana devant le parterre des représentants des agences présentes.

Evaluation du Projet du Guichet Unique Electronique; Résultats positifs depuis sa mise en place

L'état des lieux a été présenté à la presse en date du 7 octobre 2022 à Bujumbura par le Consortium composé de l'Office Burundais des Recettes (OBR), l'Agence TradeMark East Africa (TMEA), le Conseil des Nations Unies pour le Commerce et le Développement (CNUCED) et l'Autorité Burundaise de Régulation des Médicaments et des Aliments (ABREMA), partenaires engagés dans la réussite du Guichet Unique Electronique.

Le Guichet Unique Electronique (GUE) est une solution informatique permettant le traitement, de manière électronique, des autorisations, des permis, des certificats ou autres documents par les organismes compétents de l'Etat.



Les Quatre représentants des institutions partenaires dans le processus (de gauche à droite : Directeur pays TMEA, DG ABREMA, CG OBR et Représentant CNUCED)

Dans son objectif de modernisation de la douane burundaise par la facilitation des échanges, de faire face aux commerciaux croissants avec célérité de contrôles et de permettre facilement aux opérateurs économiques de se conformer, l'Office Burundais Recettes, des collaboration avec les autres institutions gouvernementales impliquées dans commerce extérieur, a initié un projet de Guichet Unique Electronique qui consistera à

automatiser les processus d'obtention des documents délivrés par les institutions gouvernementales qui le souhaitent.

Dans cette perspective, un contrat d'exécution de ce projet a été conclu entre l'OBR et la Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement (CNUCED) sur le financement de Trade Mark East Africa (TMA).



Le Commissaire Général en train de prononcer son discours

« Nous nous réjouissons que le Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida délivre, depuis juillet 2021, les autorisations d'importation des médicaments et autres produits médicaux à travers l'Autorité Burundaise de Régulation des Médicaments et A liments(ABREMA) demanière déclare électronique », Μ. Jean-Claude Manirakiza, Commissaire Général de l'Office Burundais des Recettes.

Et Christian Nibasumba, Directeur Pays de Trade Mark East Africa, appui financier du processus du Guichet Unique Electronique, salue l'impact positif déjà récolté grâce à ce système, où « nous avons une réduction du temps de plus parfois d'une semaine et plus à heures », apprécie-t-il. quelques performance est également attestée par le Directeur Général de l'ABREMA qui reconnaît un changement visible par la réduction sensible des délais et du coût additionnel des va et vient entre les services qui apposent des visas sur les dossiers d'importation des produits de santé, « un processus désormais électronique : 48h suffisent pour recevoir l'octroi des autorisations d'importation. En plus, les données sont à la disposition de l'ABREMA en temps réel. », se réjouit-il.

Le processus d'évaluation rendu public ce jourlà décline des résultats positifs: dans le traitement des demandes, plus de 84% sont traitées dans moins de 48h si les dossiers sont complets; le système informatique ASYCUDA a diminué la durée moyenne de traitement des dossiers, de sorte qu'un dossier complet soumis est autorisé en moins de 10 minutes.

Les éloges remarquables proviennent des bénéficiaires de ce processus informatisé. Selon le représentant de la pharmacie de gros MULTIPHAR, il y a un palpable changement en comparant avant et après l'installation du Guichet Unique Electronique. « Avant c'était une paperasse, avec des annexes lourdes, des va et vient entre les services, des appels aux secrétariats, pour s'enquérir de l'avancement des dossiers, avec des risques de perte des documents. Cela durait plus de 5 jours. Aujourd'hui. 2 jours, l'on a en autorisations, tout se fait électroniquement, on archive en ligne et on suit tout à distance. Ce qu'il y a à améliorer, c'est l'accès à nos propres rapports; les tirer et les exploiter à notre propre convenance. »

Le Guichet Unique Electronique est désormais implanté, mais le Commissaire Général de l'OBR signale que les développements relatifs au permis d'importation des végétaux, des produits végétaux et d'autres articles réglementés délivré par le Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'élevage (MINEAGRIE) sont encore à la phase finale. « Nous attendons le signal dudit Ministère pour déployer la solution et commencer à utiliser le module y relatif. », lance-t-il.

Rappelons que le système de paiement électronique des droits et taxes douaniers (depuis octobre 2018) et un module de gestion de la Licence d'importation (la déclaration d'importation) délivrée par les banques commerciales (depuis décembre 2020) sont opérationnels en ligne.

Les ONG opérant au Burundi appelées à renforcer leur coopération avec l'Office Burundais des Recettes en vue d'être conformes avec le fisc

Mercredi 26 octobre 2022, l'Office Burundais des Recettes a rencontré pour une deuxième fois les responsables des ONG en vue d'échanger avec eux sur les lois et procédures fiscales régissant la nouvelle loi budgétaire 2022-2023, la dernière rencontre ayant eu lieu en avril de la même année. Au menu des les difficultés échanges, liées remboursement de la TVA chez les ONG et les avantages dont elles bénéficient en rapport avec les exonérations. A ce titre, tout un tas de difficultés a été soulevé surtout concernant les procédures à respecter lorsqu'il s'agit des cessions ou des ventes orchestrées par ces organisations non gouvernementales période de clôture de leurs missions.

Or, « l'OBR est une structure qui met en avant la sensibilisation et la coopération avec ses contribuables en vue d'incarner chaque fois l'entente dans le cadre d'éviter des sanctions à infliger à ces derniers», a insisté Monsieur Stany Ngendakumana, Directeur de Communication et porte-parole de l'OBR. Devant un parterre d'une trentaine de délégués de ces organisations, il a bien précisé que les ONG sont appelées chaque fois à se renseigner et se conformer aux lois etprocédures fiscales pour éviter tous manquement etdisfonctionnement, $\ll la$ sanction étant un dernier recours mais qui ne plaît malheureusement pas, une mesure que l'OBR ne voudrait pas mettre en avant », a-t-il indiqué dans son mot liminaire



De droite à gauche, le Porte-parole de l'OBR et le Chef de service aux Contribuables et Education

Sur la liste des grandes difficultés que rencontrent ces ONG figure en premier lieu le remboursement de la TVA. Les différents représentants de ces ONG dans cet atelier de sensibilisation ont évoqué une certaine lenteur dans le remboursement de la TVA. Ils sont allés même jusqu'à demander les délais de remboursement après que la demande ait été déposée. A ce titre, la réponse fournie par Japhet Ndayishemeze du service de la lutte contre la fraude et la contrebande est explicite: «La lenteur dans le remboursement de la TVA peut dépendre des vérifications opérées par un agent compétent des douanes pour voir si réellement le remboursement est éligible, c'est-à-dire si toutes les procédures ont été respectées. Au cas où tout est réuni, rien n'empêche que vous soit restitué le montant de la TVA.» Ainsi, il peut arriver que le fournisseur qui a approvisionné une telle ou telle autre ONG ne soit pas en règle avec le fisc. Dans ce cas. le remboursement de cette TVA n'est pas accordé, a bien expliqué cet expert de l'OBR. Également, les vérifications peuvent montrer que les produits fournis ne figurent pas sur la liste des missions assignées à l'ONG. Là aussi, ce remboursement n'est pas accordé au demandeur, renchérit toujours cet expert de l'OBR. Dans le cas de non satisfaction de la demande, l'ONG en question a le droit de faire un recours pour le remboursement de la TVA en adressant sa demande au commissariat des taxes internes. a bien précisé Pierre Célestin HABIMANA du service Remboursement de la TVA.

Autre chose qui cause des difficultés pour des ONG qui ne s'y connaissent pas et suscitant beaucoup d'attention, ce sont les donations ou cessions du matériel ou véhicules à la fin des missions de ces organisations. Les conventions qui lient les ONG à l'Etat via le Ministère de la Coopération prévoient une immatriculation temporaire des véhicules par exemple, et une réexportation à la fin de la mission de ces ONG. Là où les choses peuvent se compliquer, c'est lorsqu'une ONG termine un projet et désire affecter son véhicule dans un autre projet. Dans ce cas, «l'ONG en question est appelée à adresser une demande de continuité de la mission au Commissariat des Douanes ». a bien précisé Japhet Ndayishemeze. Si les missions de ces projets sont semblables, la cession est automatique et si les missions ne sont pas identiques, ľon procède dédouanement du véhicule, souligne-t-il. Quand l'ONG désire vendre un véhicule à la fin de sa mission, des précisions en rapport ont été détaillées aux participants. L'ONG est appelée à s'adresser par correspondance au Commissariat des douanes pour la cause en question.

Les services de douanes vous désignent une maison d'expertise agréée pour déterminer la valeur du véhicule. Le dédouanement sera calculé par rapport à la valeur du véhicule au moment de l'expertise, conclut Japhet Ndayishemeze.



Vue partielle des participants à l'atelier

En définitive, toutes les parties, en l'occurrence l'OBR et les ONG convergent sur une chose ; la collaboration pour murir ensemble toutes les procédures liées au fisc en vue d'éviter d'éventuelles sanctions dues à la méconnaissance. Les ONG promettent de s'y atteler et l'OBR dit ne ménager aucun effort en multipliant de telles rencontres.

Ce que dit la loi sur :

LA FACTURATION ELECTRONIQUE AU BURUNDI

- (1) Tout assujetti à la Taxe sur la Valeur Ajoutée a l'obligation d'utiliser une machine de facturation électronique qui imprime des factures mentionnant la TVA.
 - Cette machine doit préalablement être agréée par l'Administration fiscale.
- (2) Tout assujetti tenu d'utiliser la machine de facturation électronique et qui vend des biens ou services sans délivrer une facture électronique est passible d'une amende administrative de cent pour cent (100%) de la valeur de la taxe sur la valeur ajoutée éludée.

 En cas de récidive, l'amende administrative est de 200 % de la valeur
- (3) Tout assujetti altérant délibérément ou constatant un dysfonctionnement de la MFE, ou qui n'a pas signalé à l'administration fiscale ce dysfonctionnement dans un intervalle de 3 jours ouvrables, est passible d'une amende administrative de trois millions (3 000 000) de francs burundais.

de la taxe sur la valeur ajoutée éludée.

(4) Toute personne physique ou morale obligée de tenir une comptabilité simplifiée ou complète a l'obligation d'utiliser une machine de facturation électronique agréée par l'administration fiscale.

Trois questions à l'OBR

1. La loi budgétaire 2022-2023 a institué un impôt forfaitaire libératoire trimestriel sur le transport rémunéré, cet impôt vient-il remplacer la redevance routière annuelle?

R/ Non. L'Impôt Forfaitaire Trimestriel sur le Transport rémunéré concerne uniquement les véhicules affectés au transport rémunéré ; que ce soient les camions, les bus, les taxis voitures, les motocyclettes et tricycles et cet impôt est payable trimestriellement, au plus tard le 15ème jour du mois qui suit le trimestre

Quant à la redevance routière, elle concerne tout véhicule automobile et autres engins suivant son poids ainsi que les motocyclettes, tricycles et quadricycles par montant fixe de 10.000 BIF et 20.000 BIF. Le paiement est annuel et avant la fin du mois d'Octobre.

2. Comment faire pour obtenir le transfert d'un véhicule quand l'ancien propriétaire est introuvable ou quand il refuse sciemment de le faire?

R/Normalement, l'acte d'achat est réputé consommé si et seulement si l'ancien propriétaire a déjà signé sur le document de transfert ad hoc, disponible au service de l'immatriculation des véhicules; sinon d'autres démarches sont des exceptions.

Pour ces cas d'exception, et quand l'ancien propriétaire est introuvable, il faut écrire une lettre de demande de transfert spécial au Directeur de l'Enregistrement et de l'Immatriculation des Entreprises et des Contribuables et amener le contrat d'achat pour prouver que le propriétaire a effectivement vendu le véhicule.

Pour celui qui refuse de faire le transfert, le nouvel acquéreur a le droit de porter plainte auprès de la police judicaire pour demander de contraindre le vendeur en vue de coopérer afin de faire le transfert

3. D'après la loi n°1/14 du 24 décembre 2020 relative aux impôts sur les revenus, les personnes ayant un chiffre d'affaires inférieur ou égal à 100 000 000 BIF doivent souscrire leurs déclarations et paiements trimestriels, est-ce que cette mesure concerne aussi ceux qui étaient dans le régime forfaitaire?

Oui. Tout contribuable ayant un chiffre d'affaires de moins de 100.000.000 est concerné y compris les micro contribuables qui payaient les forfaits trimestriels. Ils doivent déclarer et payer l'impôt sur le revenu réalisé durant le trimestre au plus tard le 15ème jour du mois qui suit le trimestre. L'obligation de déclarer reste même quand le revenu du trimestre est nul. Il faut noter cependant que le forfait a été abandonné au profit du paiement trimestriel.

 $Pour \ plus \ d'information \ connectez-vous \ sur$ https://www.obr.bi/index.php/systeme-de-facturation-electronique-ebms